

# PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 25 JUILLET 2023

Nombre de conseillers en exercice : huit

Présents : M. CUADRADO, M. LAURENT, Mme LEROUX, M. LEVEQUE, M. NAUDON, Mme TRAPATEAU, M. TRIJEAUD.

Absente : Mme BESSON

Secrétaire de séance : M. CUADRADO

**2<sup>ème</sup> convocation du conseil municipal suite à la réunion du 10 juillet où le quorum n'a pas été atteint.**

Ordre du jour de la séance :

1. Avis sur l'installation d'un radar discriminant sur la commune,
2. Avis sur les projets de centrales au sol agrivoltaïques,
3. Vente ancienne salle des fêtes du Mas,
4. Adhésion ATD 16 module métier gestion du cimetière,
5. Nomenclature comptable 2022,
6. Référent ambroisie,
7. Modification des statuts du SIVOS,
8. Demande de moratoire sur un projet de bassines sur l'Aume-Couture,
9. Questions diverses.

## APPROBATION DU PRECEDENT PROCES-VERBAL

Le procès-verbal du conseil municipal du 5 juin est approuvé à l'unanimité.

## 1 – AVIS SUR L'INSTALLATION D'UN RADAR DISCRIMINANT SUR LA COMMUNE

Considérant que la RD 13, entre le lieu-dit Parpelat et le village de l'Arbre sur la commune de Mazerolles, est un axe accidentogène, Monsieur le maire souhaite demander à la préfecture l'installation d'un radar fixe par système de contrôle automatisé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Autorise le maire à demander l'installation d'un radar fixe sur l'axe Parpelat - l'Arbre sur la RD 13.
- Autorise le maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

Un courrier motivé sera envoyé à Madame la Préfète pour la demande d'installation d'un radar discriminant sur cet axe.

**Vote :**            Pour : 6                            Contre : 0                            Abstention : 1 (Mme TRAPATEAU)

## 2 – AVIS SUR LES PROJETS DE CENTRALES AU SOL AGRIVOLTAÏQUES

Suite à la précédente réunion du 5 juin 2023, les avis étant partagés, le conseil municipal n'avait pas arrêté son choix quant aux projets de centrales au sol agrivoltaïques qui pourraient être présentés ou proposés sur le territoire de la commune.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil ne souhaitent pas se positionner.

Aucune délibération ne sera prise.

## 3 – VENTE ANCIENNE SALLE DES FETES DU MAS

Une offre d'achat d'un montant de 80 000 € a été reçue en mairie le 3 juillet, sans condition suspensive, pour l'ancienne salle des fêtes du Mas.

A ce jour, la proposition n'est plus d'actualité. En effet, un imprévu financier de son émetteur ne lui permet pas de la maintenir.

Un nouveau point sur la vente de la salle sera fait après l'été.

## 4 – ADHESION ATD 16 MODULE METIER GESTION DU CIMETIERE

Pour permettre une gestion informatisée et plus simple du cimetière et de ses concessions, l'ATD 16 propose aux collectivités un module métier pour la gestion du cimetière.

La commune étant déjà adhérente à l'organisme, il convient de rajouter ce module complémentaire à l'offre de la collectivité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et compte tenu de l'intérêt de la commune pour un tel logiciel, **DECIDE** de souscrire aux missions optionnelles de l'ATD16 :

- **« Module métier de gestion de cimetières »**  
Incluant notamment
  - l'assistance des utilisateurs à l'exploitation des logiciels,
  - la formation aux logiciels,
  - la télémaintenance,
  - la participation aux clubs utilisateurs,
  - l'envoi de documentations et de listes de diffusion,

**Vote :**            Pour : 7                            Contre : 0                            Abstention : 0

## 5 – NOMENCLATURE COMPTABLE 2022

Monsieur le Maire explique que pour que certaines dépenses soient éligibles au remboursement du FCTVA, il convient d'adopter une nomenclature comptable plus développée.

Il précise qu'il s'agit d'une régularisation pour l'année 2022, la commune étant passée à la nomenclature comptable M57 en janvier 2023.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal :

- Acceptent que la collectivité utilise la nomenclature comptable M14 des communes de 500 à 3 500 habitants pour l'année 2022,
- Autorisent le maire à signer les pièces nécessaires.

**Vote :** Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

## **6 – REFERENT AMBROISIE**

Monsieur le Maire précise que l'ambroisie est une plante exotique envahissante, fortement allergisante, dont la prolifération est une préoccupation nationale.

Cette plante devant être détruite partout, la CCDB et FREDON (Association créée en 1999, agréée par le ministère de l'Agriculture et reconnue organisme à vocation sanitaire qui œuvre quotidiennement à la surveillance, au contrôle, à la maîtrise et à la formation aux risques sanitaires du végétal) ont établi depuis 2018 un partenariat afin d'amplifier localement la lutte contre l'ambroisie.

Pour ce faire, il a été mis en place un réseau de référents communaux. Il est demandé à chaque commune de désigner un référent ambroisie, étant entendu qu'il sera accompagné par FREDON dans son rôle.

Jérôme LAURENT est désigné référent ambroisie sur la commune.

**Vote :** Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

## **7 – MODIFICATION DES STATUTS DU SIVOS**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le comité syndical du SIVOS de Montemboeuf, lors de sa séance du 6 juin 2023, a approuvé la modification de ses statuts portant sur :

- Modification d'une partie de l'article 2

### **Ancienne formulation :**

\* organiser les transports scolaires des écoles maternelles de Massignac, Mazerolles et Vitrac-Saint-Vincent et primaires de Cherves-Châtelars, Lésignac-Durand, Massignac et Montemboeuf en collaboration avec le Conseil Général de La Charente

### **Nouvelle formulation :**

\* l'organisation des transports scolaires des écoles maternelles de Montemboeuf et Vitrac-Saint-Vincent et primaires de Cherves-Châtelars et Montemboeuf en collaboration avec le Conseil Régional Nouvelle Aquitaine ;

- Ajout de l'article 10

La contribution des communes sera versée mensuellement au SIVOS dans les conditions suivantes :

- De janvier à mars : 8 % de la contribution de l'année N-1
- D'avril à décembre : 1/9<sup>e</sup> de la contribution N, déduction faite des acomptes de janvier à mars.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur la modification des statuts du SIVOS de Montemboeuf, telle que présentée ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

**\* N'approuve pas la modification de l'article 2 des statuts du SIVOS de Montemboeuf ;**

En effet, le conseil municipal s'interroge sur le fait que la gestion des points de ramassage actuels des écoles ayant fermé (Mazerolles, Massignac et Lésignac-Durand), ne soit pas nommée dans la continuité de gestion par le SIVOS.

Il demande que soit précisé dans le texte des nouveaux statuts le fait que le SIVOS continuera à gérer ces points de ramassage.

**\* approuve la modification de l'ajout de l'article 10 du SIVOS de Montemboeuf ;**

**Vote :** Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

## **8 – DEMANDE DE MORATOIRE SUR UN PROJET DE BASSINES SUR L'AUME-COUTURE**

Monsieur le Maire donne lecture d'un mail reçu en mairie du collectif Bassines Non Merci Aume Couture. Le collectif demande aux collectivités de s'associer à sa demande de moratoire pour suspendre la construction de 9 bassines supplémentaires sur l'Aume et la Couture. Le conseil municipal a la possibilité de prendre une délibération pour soutenir la demande du collectif. Chaque élu a également la possibilité de signer une pétition pour appuyer cette demande.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil ne souhaitent pas se positionner.

## **9- QUESTIONS DIVERSES**

**Feu d'artifice du 15 août :** Les membres du conseil municipal décident de maintenir le feu d'artifice.

**Projet Sensibilis'Haie :** La Fédération Nationale des Chasseurs, avec l'appui financier de l'office français de la biodiversité, propose un projet national de sensibilisation sur la haie. L'enjeu de ce dispositif est de montrer aux habitants l'intérêt d'implanter des haies sur le territoire mais aussi d'accompagner la commune dans les aménagements environnementaux. Monsieur le Maire informe les conseillers que la commune s'est préinscrite à ce projet. Si elle est retenue, un kit de plantation sera offert (50 plants- 25 mètres linéaires en double rang), du matériel de protection des plants, des outils de communication et un panneau pédagogique).

**Programme national des ponts :** Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que la commune a candidaté pour le 2<sup>e</sup> programme national des ponts. Notre candidature ayant été retenue, un bureau d'études prendra contact pour réaliser une visite sur le terrain, établira un premier diagnostic des ouvrages et précisera un calendrier de surveillance et d'entretien des ponts. Ce diagnostic doit être réalisé entre l'automne 2023 et fin 2025. Le nombre de 4 000 communes a été retenu pour ce programme. Pour la commune, les ponts de la route des Fayards et de la route de la Croix de Paille aux Chevaleries sont concernés.

**Proposition de loi :** Information sur une proposition de loi visant à créer un fonds national de revitalisation à destination des petites communes (moins de 3 500 habitants) déposée auprès de l'Assemblée Nationale permettant l'attractivité et le développement des territoires ruraux.

**Projet sportif caritatif :** A partir du lundi 7 août, le Parcours Espoir, composé de 3 jeunes du territoire, au départ de Thiviers en Dordogne, rejoindra l'Île d'Aix en Charente Maritime, soit 290 km à vélo en 4 jours au profit de 2 associations : « Vive l'Espoir » et « l'odyssée de Lola ». Il nous est demandé de communiquer largement sur cette action. Les affiches seront insérées sur le site internet et sur les réseaux sociaux de la commune.

**Posture Vigipirate :** La préfète de la Charente, dans un courrier du 20 juin 2023, informe que la posture Vigipirate est maintenue « sécurité renforcée – risque attentat » sur l'ensemble du territoire national. Les affiches aux portes de la mairie et des salles communales seront remises à jour si besoin.

**Répartition des élèves dans les écoles :** Selon leur commune de résidence et leur niveau, les élèves sont répartis dans les 3 écoles du RPI : Montemboeuf (de la maternelle au CM2), Vitrac Saint Vincent (maternelle) et Cherves-Châtelars (CE1-CE2). Le tableau est consultable en mairie.

**Infos Calitom :** Calitom propose des aides financières pour permettre aux ménages de réduire leurs déchets. Aide à l'acquisition de poules et poulaillers, aide à l'achat de changes et de textiles sanitaires lavables et aide pour la diminution des quantités de déchets végétaux (arrachage des haies types lauriers, cyprès, achat d'essence à croissance lente, prestation de broyage...) Des informations seront communiquées aux habitants.

**Courrier reçu en mairie :** Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier envoyé par une administrée et reçu en mairie. Le courrier met en avant l'inutilité de projets réalisés sur la commune : l'aire de pique-nique à l'Arbre et la tour sur la Motte. Des conseillers rappellent que ces projets sont des projets issus de budgets participatifs. M. le Maire rencontrera la personne émettrice de ce courrier.

**Demande de Busage de fossé :** Une habitante de la commune demande le busage d'un fossé, à ses frais, devant son domicile. Le conseil municipal n'y voit pas d'inconvénient. Les demandes devront être faites par le biais des formulaires adaptés.

**Restauration lavoir au Mas :** La communauté de communes nous informe que le projet de restauration suit son cours. Les demandes de subvention prennent plus de temps que prévu.

**Demande d'une participante au cours de yoga :** Une personne demande l'autorisation d'utiliser la douche de la maison des associations après le cours de yoga. Elle s'engage à entretenir la douche et le nettoyage après chaque utilisation. Monsieur le Maire précise qu'il n'y a pas d'eau chaude dans le bâtiment. Les élus ne sont pas favorables à cette demande.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

